

Le Saumonois

lesaumonois@yahoo.ca

ISSN 1712-6304

Lac-au-Saumon

Le mercredi 3 mars 2010
Volume 7, numéro 8

1,15\$ courrier, 50¢ courriel et kiosque

lamatapedia.com/saumonois

Eau potable: BPR revient à la charge

PAR JEAN GUY PELLETIER

Mardi le 23 février, en soirée, 2 ingénieurs du Groupe BPR rencontraient les membres du conseil municipal, présents également la directrice générale et Dominic Robichaud, ing. du Service du génie de la MRC, invité à titre d'observateur. C'était la première rencontre du Groupe avec le nouveau conseil, la deuxième en 1 an avec les élus de la municipalité, la dernière rencontre datant du 28 avril 2009.

Il semblerait que la décision du précédent conseil de ne pas retenir le volet traitement pour la dureté de l'eau, décision prise par résolution le 10 août 2009, ait jeté un froid entre le Groupe et la municipalité; BPR préférant attendre l'élection d'un nouveau conseil pour reprendre contact et réactiver le dossier.

Au soir du 23 février, BPR est revenu à la charge avec sa proposition de conserver dans le projet d'alimentation en eau potable le volet traitement pour la dureté. Un volet estimé à 750 000\$ sur un coût de projet de 4 758 500\$ (révision 2008-06-20, la dernière en date). BPR, une entreprise privée, carbure au coût de projet avec $\pm 17\%$ de la facture finale.

Les considérants qui ont amené la décision du 10 août 2009 sont toujours valables.

1. «Les résultats des analyses d'eau indiquent que, sauf pour la dureté, tous les paramètres (incluant le manganèse qui s'était avéré être sur la limite lors des premiers essais de pompages et d'analyses en avril 2004) avaient des concentrations à l'intérieur des normes en vigueur. L'eau extraite était d'excellente qualité.» Marcel Jolicoeur, hydrogéologue—Février 2008. La mesure de dureté est de 284 mg CaCO_3 /litre d'eau (16,5 grains de dureté), valeur moyenne mesurée aux puits no 1 et 2, lors des tests de pompage effectués en avril

2007. Amqui, avec un niveau de dureté de 260mg de CaCO_3 / litre (15,1 grains de dureté), ne traite pas son eau.

2. La limite reconnue en terme de dureté pour la santé humaine est de 500 mg de CaCO_3 /litre (29,1 grains de dureté).

3. La cible de 180 mg de CaCO_3 /litre (10,5 grains de dureté) retenue dans le projet pour justifier le traitement de l'eau pour la dureté est une directive gouvernementale pour la «protection tuyau», un critère esthétique qui concerne les dépôts calcaires dans les canalisations mais surtout dans les chauffe-eau domestiques, car l'élévation de la température de l'eau accentue la précipitation du calcaire. Dans les chaudières où la pression est élevée, il y aurait obligation d'installer un adoucisseur.

4. La valeur de 180 mg de CaCO_3 / litre (10,5 grains de dureté) nous a toujours été présentée comme une norme. Or comme nous l'a confirmé M. Dumont, ingénieur au MAMROT le 25 février 2009 lors d'une rencontre à MontJoli, c'est plutôt une directive gouvernementale. La différence entre norme et directive est importante : une directive est une indication, une ligne de conduite donnée par une autorité, une norme a un caractère contraignant, la norme CSA, par exemple, oblige les manufacturiers à se conformer à des standards de fabrication précis.

5. Le niveau d'aide gouvernemental n'est pas arrêté. BPR valide toujours ses propositions en nous faisant miroiter des niveaux d'aide voisinant 90% du coût de projet. Il n'y a rien de moins certain. Le 26 janvier, sur la première chaîne de Radio-Canada, on annonçait que la municipalité de Caplan, 2000 habitants, dans le fief de Nathalie Normandeau, vice-première ministre, ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs, allait de l'avant avec son projet d'eau potable. Le maire de l'endroit, Doris Arsenault, était fier d'annoncer que sa municipalité allait bénéficier d'une subvention équivalente à 80% du coût de projet, ce après que Nathalie Normandeau ait usé de tout son poids politique auprès des instances concernées. On peut imaginer sans peine le poids d'une députée de l'opposition dans les mêmes circonstances.

6. Coûts de financement (sur 30 ans) : Ne soyons pas trop optimiste dans nos scénarios d'emprunt, un niveau

d'aide à 70% du coût de projet, m'apparaît une figure acceptable. Pour un projet de l'ordre de 4 758 500\$, la partie que nous aurions à financer serait de l'ordre de 1 425 000\$. Si nous pouvions retrancher la valeur du traitement pour la dureté, 750 000\$, la partie à financer se réduirait à 1 200 000\$, une économie directe de 225 000\$.

7. Coûts d'opération (charge annuelle): Au 31 août 2009, la tendance 2009 du budget au chapitre des coûts d'opération pour l'approvisionnement, le traitement, la distribution de l'eau potable était de 52 000\$, il y avait 421 unités de logement mises à contribution. La tarification pour l'eau sur le compte de taxes était de 133\$. Il est entendu qu'une charge minimum de 50 0000\$ /année serait associée au volet traitement pour la dureté. La tarification pour l'eau atteindrait facilement 200\$/année.

Pour moi, la cause est entendue, nous n'avons pas besoin de traiter l'eau pour la dureté. La municipalité a l'obligation de livrer une eau de qualité, or l'eau à la tête du lac est d'excellente qualité excepté pour la dureté si on l'observe sur sa dimension esthétique. Individuellement, nous pourrions choisir de traiter cette eau ou de ne pas la traiter, à la maison, en installant un adoucisseur, ce qui serait une solution moins coûteuse, c'est une avenue à considérer, sérieusement.

Finalement, faut-il rappeler que ce projet est à l'étude depuis le 5 juin 2000, faut-il rappeler que la Municipalité de Lac-au-Saumon est souveraine quant aux choix qu'elle pose pour doter ses citoyens de services corrects avec l'esprit de toujours le faire sans qu'aucun de ses choix ne vienne hypothéquer son avenir, stopper son développement et qu'elle n'a pas à revalider ses choix, avec un fournisseur de services, à chaque changement de garde au conseil municipal.

Je conclurai sur une note plus personnelle. Certains se demandent avec quelle autorité j'ai la prétention de me prononcer sur ce dossier. Comme les ingénieurs semblent avoir la cote ici, je vous dirai que j'ai fait partie de l'Ordre des ingénieurs dans le passé. J'ai un baccalauréat en Sciences appliquées de l'Université Laval, diplômé de la promotion de 1967. J'ai été conseiller à la municipalité de novembre 2005 à novembre 2009, je connais ce dossier et je n'ai aucune gêne à me prononcer sur cet enjeu.

 **BANQUE NATIONALE**
GROUPE FINANCIER

Suzanne Roussel
Conseillère
Finances personnelles

☎ 418 629-4416 #6020
☎ 418 629-5927
✉ suzanne.roussel@bnc.ca

Banque Nationale du Canada
30, boulevard Saint-Benoît Est, bureau 72 Amqui (Québec) G5J 2B7
Représentante en épargne collective pour Placements Banque Nationale inc.

L'information fait l'opinion

Publié à chaque semaine

Abonnez-vous

Pêche blanche

Les Chevaliers de Colomb du Conseil des Lacs en collaboration avec les Agents de la Faune, organisent cette année encore une activité de pêche blanche pour les jeunes et leurs parents sur le lac au-Saumon. Le tout se déroulera le jeudi 4 mars de 10h00 à 15h00 devant le terrain de la famille Myriam de la Vallée. Les véhicules pourront donc être stationnés dans la cour des Myriam, ainsi que dans la cour du garage Denis Lafrance situé juste en face. Selon l'état de la glace, des sentiers auront été balisés et le dîner au hot dog sera servi sur place.

Il est possible de s'inscrire à l'activité en contactant M Roger Corbin au 418.778.3931. (M.T.)

Incendie au garage Mario Morneau

Un incendie s'est déclaré dans la nuit de samedi à dimanche dernier dans le bâtiment du Garage Mario Morneau de Lac-au-Saumon. Les pompiers sont intervenus suite à un appel d'un automobiliste revenant du travail vers 1h00 du matin.

Les pompiers ont réussi à maîtriser les flammes et le bâtiment a pu être sauvé. Aucune des bonbonnes de gaz de soudage n'a explosé et aucune des installations pétrolières n'a été endommagée.

La source des flammes n'était pas connue au moment de mettre sous presse., mais il semblerait que le système de chauffage ne soit pas en cause.

Rappelons que la municipalité compte une seule station service, soit celle du garage Mario Morneau. (M.T.)

Pensée du saumon pensif
Le Saumonois qui a de l'honneur se doit souvent de résister à ce que la loi permet.

DÉJEUNER

Le Club des 50 ans et plus servira son déjeuner mensuel, ce dimanche, à compter de 8h00, à la salle du club.

Bienvenue à toute la population!

Les reconnaissez-vous?

Photo prise sur le parvis de la première église de Lac-au-Saumon.

On peut voir les radiateurs à eau chaude sur le point d'être entrés à l'intérieur de l'édifice.



Jean-Yves Roy
Député de
Haute-Gaspésie – La Mitis –
Matane – Matapédia

Amqui : (418) 629-2295
800 463-2295
Matane : (418) 562-0343
866 562-0343

Édifice de la Justice
Suite 202, Ottawa (Ontario) K1A 0A6
(613) 995-1013
Courriel: royje@parl.gc.ca



 **Desjardins**
Caisse Vallée de la Matapédia

MARCHE RICHELIEU

Alimentation Causap inc.

Carol Veilleux
Frédéric Veilleux

Propriétaires

77, St-Jacques Sud, Causapsal G0J 1J0
Tél: 418.756-3861 Téléc.: 418.756-6114

www.alimentationcausap.com Circulaire en ligne



 **Laval Tremblay**
Président

264, boul. Saint-Benoît Est
Amqui (Québec)
G5J 2C5

Téléphone: (418) 629-4675
Télécopieur: (418) 629-3982
www.fene-tech.com



La Loi sur la protection du territoire agricole versus vos projets



Est-ce l'arrivée hâtive de ce qui semble être le printemps qui fait en sorte que plusieurs personnes commencent déjà à mettre sur pied des projets pour l'été 2010 ?

Je ne sais pas, mais on m'a questionnée à quelques reprises dernièrement, sur la possibilité d'utiliser une parcelle de terrain zoné agricole à des fins autres que celles prévues à son zonage. Morcellement, aliénation, projet récréo-touristique, chacun y va de bon train avec d'excellentes idées, mais tous ont les mêmes questionnements : qu'en est-il du zonage ? Comment doit-on s'y prendre pour obtenir une autorisation ? Quelles sont les démarches, les délais, les coûts ? Voici donc un résumé des démarches à entreprendre si vous avez ce genre de projets...

Tout d'abord, voici quelques données récupérées de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (données de 2009) : environ 20% du territoire de la MRC de la Matapédia est à usage agricole; ce qui représente approximativement 110 000 hectares. L'ensemble des fermes de la MRC utilisent plus ou moins 50 000 hectares, donc moins de la moitié de la superficie agricole totale. Le reste du territoire protégé se retrouve sous forme de boisés privés.

De nombreuses résidences de Lac-au-Saumon sont construites sur un terrain protégé par la Loi sur la protection du territoire agricole, sans qu'il n'y ait pour autant d'exploitation agricole. Si c'est votre cas, mais que vous aimeriez :

Effectuer un lotissement ("découper" votre terre en petits morceaux pour permettre la construction d'une ou plusieurs maisons), Vendre, échanger ou donner seulement une partie de votre terre à quelqu'un d'autre;

Utiliser une partie de votre terre à des fins autres que l'agriculture (commerce, industrie, tourisme etc) ou Couper des érables dans votre érablière

Voici les étapes à suivre : premièrement, vous devez compléter le formulaire prévu à cette fin. Le formulaire est en deux parties : une que vous complèterez vous-même, et dans laquelle vous devrez décrire votre projet, le localiser, donner une description des lots voisins, de la réglementation municipale etc. L'autre partie est à compléter par la municipalité.

Une fois complété, vous devez déposer ce formulaire à votre municipalité, avec tous les documents obligatoires (titre de propriété, certificat de localisation, croquis ou plan du projet...) et un chèque de 259\$, à l'ordre du Ministère des Finances du Québec.

La municipalité accusera réception de la demande, étudiera le dossier, complètera sa partie du formulaire, fera une recommandation par résolution du conseil et transmettra le tout à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ), au plus tard, 45 jours après le dépôt de la demande.

Sur réception du dossier complet, la CPTAQ entreprend l'examen de la demande. La Loi leur permet un délai de 30 jours pour présenter leur orientation préliminaire, ou pour demander une rencontre. Après la rencontre ou l'étude approfondie du dossier, la CPTAQ prend une décision finale.

Lorsque la CPTAQ prend fi-

nalement une décision, elle transmet l'information au demandeur (vous), à la municipalité, à la MRC et à l'UPA.

Si cette décision n'est pas ce que vous souhaitiez et que vous considérez que c'est justifié, vous avez dix jours pour demander une révision de votre cas, ou demander une rencontre si elle n'a pas déjà eu lieu.

Pour obtenir une copie du formulaire, vous pouvez visiter le site de la CPTAQ à cette adresse : www.cptaq.gouv.qc.ca, ou communiquez avec moi pour en obtenir une copie gratuitement.

À noter que votre comité local de développement (la SLD dans le cas de Lac-au-Saumon) peut très certainement vous aider dans l'élaboration de votre projet.

Karine Masson

Agent Immobilier Affilié
Libres-Services Immobiliers inc.
téléphone : 418-778-3474
www.karinemasson.com



Danielle Doyer
Députée de Matapédia

ASSEMBLÉE NATIONALE	
QUÉBEC	
26, boul. Saint-Benoît Ouest	
Bureau 101	
Amqui (Québec) G5J 2E2	
Téléphone: (418) 629-1977	
Télécopieur: (418) 775-6267	
Courriel: ddoyer@assnat.qc.ca	

BON D'ABONNEMENT

ÉDITION ABONNÉ
30 numéros

Le Saumonois

C.P. 155
Lac-au-Saumon (Québec)
G0J 1M0

PAR LA POSTE 34,50\$
PAR COURRIEL 15,00\$

Nom et adresse de l'abonné:

Courriel : _____

Retournez ce bon d'abonnement avec votre paiement, chèque ou mandat poste, à l'adresse ci-dessus

Le bus de Jean Charest



**Nestor Turcotte
Matane**

Depuis les dernières élections, caricaturistes et lettres d'opinion s'en donnent à cœur joie pour décrire ou dessiner le Premier ministre du Québec au volant d'un autobus, zigzaguant sur une route tortueuse de la belle province. Jean Charest est vu ou représenté, les mains bien agrippées au volant d'un autobus, dirigeant tant bien que mal une trôlée de voyageurs tapageurs, turbulents, voire incontrôlables. En visite en Inde, un caricaturiste en a même profité pour figurer le leader libéral face au dieu Shiva, la divinité aux mains multiples, laissant sous entendre qu'avec plusieurs mains sur le volant, l'autobus irait droit son chemin et qu'avec une seule paire de mains, le bolide risquerait le ravin.

Tout le problème de notre société québécoise se retrouve dans ce dessin caricatural : qui doit avoir les mains sur le volant de l'autobus gouvernemental et que doivent faire les voyageurs qui ont donné leur confiance au conducteur du bus pour les quatre prochaines années? Dans l'autobus, il y a évidemment une personne bien connue et qui désire absolument prendre le volant du véhicule : la Chef de l'Opposition. Celle-ci critique sans cesse la route empruntée par le conducteur. Elle n'est jamais contente des virages négociés, désenchantée des tracés routiers proposés, désespérée des pertes de contrôle, des dérapages et des collisions qui n'ont pu être évitées. Elle s'oppose toujours mais ne dit pas ce qu'elle ferait si elle était placée, du jour au lendemain, les deux mains sur le volant du bus gouvernemental. Elle a toutes les solutions pour éviter les dépassements de coûts, les hausses du prix du carburant, les primes accordées aux voyageurs capricieux et constamment en demande. Mais elles ne donnent jamais de chiffres, n'ose pas dire le coût des modifications du chemin à parcourir, quel passager il faudrait faire descendre, à quel siège un autre devrait être affecté. Théoriquement, l'hypothétique nouvelle conductrice semble avoir la recette pour faire chanter la joyeuse trôlée qui roule à vive allure. Elle cache bien dans sa sacoche sa propre calculatrice qui pourrait faire désenchanter une partie des voyageurs désireux de rafler une part plus grande

de la tarte collective.

Quant aux passagers, ils sont, pour la plupart, indolents, insoucians, inconscients, voire indifférents. Ils veulent que tout se passe bien en route et jouent aux gamins qui réclament tout du papa gâteau mais qui ne veulent pas s'impliquer personnellement pour faciliter le déroulement du trajet. Ils réclament rien de plus, de temps en temps, la distribution d'un petit suçon passager en s'inquiétant peu du coût du caprice et qui va le payer.

Au fait, comment va le bus québécois? Sans l'ombre d'un doute, le bus québécois est «caboiché» de tous côtés, les pneus lisses, le pare-brise éclaté, les portes mal ajustées, les vitres cassées, les essuie-glaces désarticulés, les sièges inconfortables et percés. Bref, son modèle doit être abandonné. Il faut un modèle plus simple, adapté au nouveau monde dans lequel il est placé.

Le conducteur sait tout cela depuis des années. Il n'ose pas faire les changements pour ne pas déplaire aux voyageurs tellement habitués à satisfaire tous leurs caprices, à n'écouter que leurs besoins immédiats, l'œil collé sur le chanteur qui leur fait miroiter des choses auxquelles ils n'avaient songé.

Il n'existe qu'une issue à la crise de notre existence commune reliée à une crise de notre culture commune. Le chef d'État doit rétablir *le sens des mots et à travers eux le sens des choses*. Ce faisant, il retrouvera la fin dernière de la politique qui consiste à

gouverner, à orienter le gouvernail du navire en direction du bien commun.

Platon donne la condition immatérielle, celle qui ne coûte rien mais qui est efficace, pour y arriver. Il parle de la vertu du chef. Il lui donne un nom : la vertu de courage. Dans son *Discours de Harvard* en 1978, Soljenitsyne affirme que le courage politique ne consiste pas seulement à gouverner au sens technique du terme, à proposer de nouvelles lois ou à arbitrer entre l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité, mais à affronter la réalité telle qu'elle est sans céder à la démagogie, c'est-à-dire à la faiblesse de plaire au plus grand nombre. Gouverner, c'est dire ce qui est et faire ce qui doit être fait. Même au risque de perdre le prochain rendez-vous électoral. Qu'il se lève cet être dont l'éthique de responsabilité sera assez grande pour conduire la nouvelle société jusque-là! Il existe sans doute mais les Québécois auront-ils le courage d'accepter qu'il se manifeste. Les vieilles habitudes ont toujours leur justification. Elles peuvent mener jusqu'à l'absurde!

CONSTRUCTION **CAUSAP** INC.

Entrepreneur Général

No R.B.Q. : 8281-5440-51
3, rue des Érables
Lac-aux-Saumons
G0J 1M0

Fernando Martin
(418) 778-5868

Résidentiel • Commercial • Rénovation

FOURNIER & FILS
Services thanatologiques

110, de l'hôpital
Amqui (Québec)
G5J 2J9

Tél.: 418.629.4431
Sans frais: 866.629.4431
Fax: 418.629.1983
info@gfournier.com

www.gfournier.com

LES SUPERMARCHÉS

Marian Boulianne
Directeur
Supermarché GP Amqui

Tél.: (418) 629-3560
Fax.: (418) 629-1664
gpamqui@groupegp.com
www.groupegp.com

Membre du groupe GP

Karine Masson
Agent immobilier affilié

(418) 778-3474
karinemasson@globetrotter.net
www.karinemasson.com

Membre du **RCI**
www.rciiq.com